

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat. L'accompagnement financier des entreprises et des artisans s'inscrit dans son 11^e programme « Eau & Climat ». Sa mission consiste à :

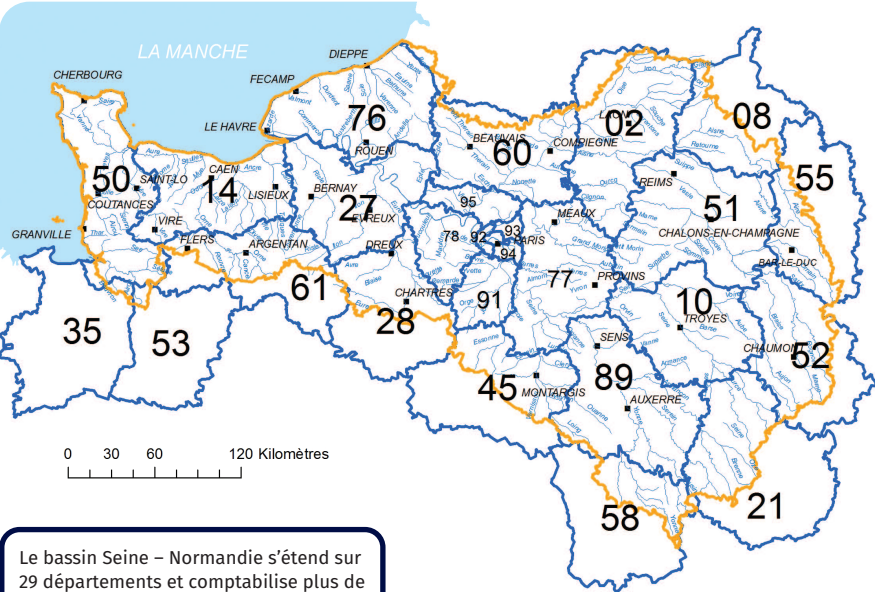
- Financer les actions et les ouvrages qui contribuent à préserver les ressources en eau ;
- Lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur le bassin hydrographique de la Seine et des affluents.



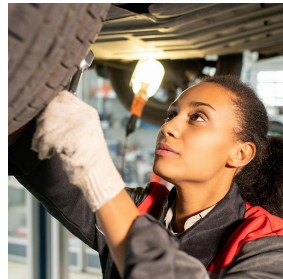
Mobilians est une organisation patronale, fondée en 1902, pour défendre les intérêts des entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France. Il est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce de véhicules, distribution de carburants et de nouvelles énergies, réparation, recyclage et toutes les offres de services aux automobiles.



Depuis 2004, **Mobilians** et l'agence de l'eau Seine-Normandie travaillent en partenariat afin d'aider les établissements des services de l'automobile à se mettre en conformité environnementale. Ce partenariat se veut encore plus ambitieux avec l'objectif d'accompagner au moins 300 entreprises et d'effectuer des actions de sensibilisation auprès des professionnels.



Le bassin Seine – Normandie s'étend sur 29 départements et comptabilise plus de 12 000 professionnels ayant des activités de réparation et d'entretien de véhicule.



MOBI LIANS Les entreprises de la mobilité

www.eau-seine-normandie.fr

www.mobilians.fr

Service ENVIRONNEMENT

Tél. : 01 40 99 55 86 • Mail : qse@mobilians.fr

Conception & réalisation : CréaClic 1 / Juillet 2022. Photos non contractuelles. Crédits photos : Fotolia, Stockphoto.

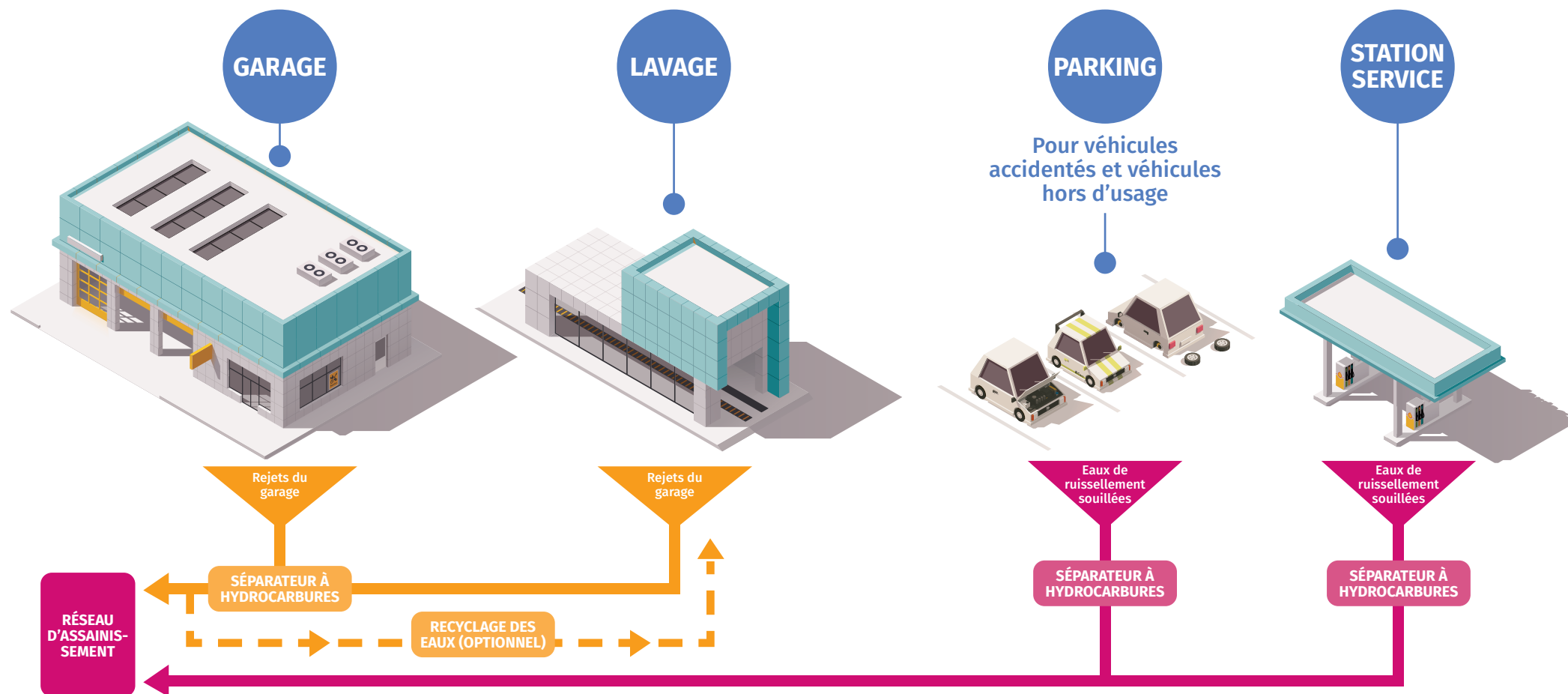


LES SUBVENTIONS POUR LES GARAGES

Grâce au partenariat entre Mobilians et de l'agence de l'eau Seine-Normandie, bénéficiez de subventions pour mettre votre établissement en conformité environnementale.



MOBI LIANS Les entreprises de la mobilité



CE PARTENARIAT AIDERA LES PROFESSIONNELS À SE METTRE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE AFIN D'ÉLIMINER LES SOURCES DE POLLUTION ENGENDRÉES PAR LES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE. UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER VOUS SERA PROPOSÉ, S'ARTICULANT SUR 3 AXES PRIORITAIRES :

1. La prévention des pollutions accidentelles :

- Mise en place d'abris de stockage des déchets dangereux, de bacs de rétention ;
- Mise en place de cuve double paroi ;
- Neutralisation des cuves enterrées ;

- Mise en place de kit de distribution des huiles neuves ;
- Mise en place kit de récupération des huiles usagées et des liquides de refroidissement.

2. La gestion des eaux et économies d'eau :

- Installation d'un séparateur à hydrocarbures ;
- Aide à l'amélioration des raccordements aux réseaux ;
- Installation de couverture de l'aire de lavage.
- Recyclage automatique des eaux de lavage de véhicules après traitement (dans le cas du nettoyage avec rouleau seulement).

**De 50 % à 60 %
de subvention
pour les études**

**De 40 % à 70 %*
de subvention
pour les travaux**

MOBILIANS propose un accompagnement gratuit à chaque étape de la mise en conformité



3. Les technologies propres* et la gestion des eaux pluviales :

- Mise en place de fontaines de dégraissage biologique ;
- Mise en place de fontaine de nettoyage des systèmes de freins, sans solvants ;
- Gestion des eaux pluviales par technique alternative ;
- Nettoyage des pistolets « peinture » en circuit fermé ;

** jusqu'à 70 % de subvention peuvent être octroyée.*